



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-133707>

Département(s) de publication : **47**

Annonce n° **25-133707**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil Départemental du Lot-et-Garonne

Correspondant : MME Borderie Sophie, Présidente

Adresse : Hôtel du Département Cité St Jacques, 1633 Avenue Général Leclerc, 47922 AGEN

Coordonnées :

Téléphone : +33 553694085

Courriel : achat@lotetgaronne.fr

Adresse internet : <http://www.lot-et-garonne.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.demat-ampa.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES) DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LA CREATION OU LA MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL DE PILOTAGE

Lieu d'exécution : Département de Lot-et-Garonne, 47000 Agen

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le contrat comporte une tranche ferme et trois tranches optionnelles définies au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique établie sur la base du cadre de mémoire technique fourni par le candidat : 50%
- Prix des prestations : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 05/01/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2025S063

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.demat-ampa.fr>
Code NUTS : FRI14 Valeur estimée hors TVA : 45 000,00 euro(s) Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, BP 947 33063 Bordeaux Tél : 0556993800 Fax : 0556243903 Mel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, BP 947 33063 Bordeaux Tél : 0556993800 Fax : 0556243903 Mel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/12/2025